Agence de Services
et de Paiement

Décision n° 2015/135/PDG
portant délégation de signature

Le président directeur général

Le Président directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 portant nomination de M. Bernard BEZEAUD, Président directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation est donnée à M. Jean-Marc LANDELLE, Chef du service d'audit interne, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions, les correspondances, documents ou pièces de dépense - dans la limite des crédits ouverts - relatifs à la gestion courante du service d'audit interne.

Article 2 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 21 septembre 2015.

Fait à Limoges,
le 21 septembre 2015

Président directeur général par intérim (original)

Le Président Directeur général par intérim,

Bernard BEZEAUD

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Jean-Marc LANDELLE
DFJL
DRH

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010